

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version : 08

Nom du produit : **DPH21** Date de création : 01/02/2005 Date MAJ : 05/01/2017

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1-1- Identification du produit

Nom du produit : **DPH 21**

Référence : DPH5L

Classification : Préparation classée comme non dangereuses au sens de l'arrêté du 9 novembre 2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et transmission des FDS et transposant la directive 2001/58/CE de la commission du 27/07/2001

1-2- Utilisation de la préparation

Solution liquide concentrée conçue pour optimiser le séchage de l'instrumentation médico-chirurgicale. Minimise la formation de gouttes et ne laisse qu'un mince film d'eau qui sera évaporé plus facilement par un système de séchage, sans laisser de trace.

1-3- Identification de la société

GAMASONIC

BP 52 – ZAC DE L'ANGAUD
63160 BILLOM - FRANCE

Téléphone : 04-73-68-90-26

Télécopie : 04-73-68-97-43

1-4- Appel d'urgence : Centre Anti-poisons Tél. 01 40 05 48 48 / 04 72 11 69 11

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2-1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE)

Non classé

Classification (CE N°1272/2008)

Non classé

2-2 Elément d'étiquetage :

Non classé

2-3 Autres dangers

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Tensio-actifs non ioniques
- Agents anti-tartre
- Dispersants

Numéro	% en poids	N° CAS des principaux constituants
1-	0 < x <= 4%	N° 67-63-0
2-	0 < x <= 4%	N°9005-65-6

4 – PREMIERS SECOURS

Produit pur :

4-1- Après inhalation

- Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air

4-2- Après contact avec la peau

- Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

4-3- Après contact avec les yeux

- Laver à l'eau claire pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées
- Consulter un spécialiste en cas d'irritation persistante

4-4- Après ingestion

- Ne pas faire vomir
- Se rincer aussitôt la bouche et boire de l'eau
- Consulter d'urgence un médecin

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5-1- Moyens d'extinction appropriés

- Solution aqueuse ininflammable
- En cas d'incendie, utiliser tous les moyens d'extinction : eau, mousse ou poudre

5-2- Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- Pas de mesure spéciale nécessaire

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6-1- Mesures de protection individuelle

- En cas de déversement, porter des lunettes de protection

6-2- Mesures de protection de l'environnement

- Ne pas rejeter à l'égout directement

6-3- Méthode de nettoyage / d'absorption

- Ramasser à l'aide d'un matériau absorbant et éliminer
- Laver la partie souillée avec de l'eau

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7-1- Manipulation

- Manipuler en évitant les projections
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les muqueuses
- Ne pas fumer, manger ni boire sur les aires de travail

7-2- Stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine
- Conserver le produit, à l'abri de l'humidité, de la chaleur, du froid et de la lumière pour maintenir la qualité du produit
- Conserver le produit dilué dans un récipient en polyéthylène de préférence.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8-1- Mesures permettant la réduction de l'exposition

- Information sur les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelles (VLEP) :
Pour CAS N° 67-63-0= VLEP : INRS (FR) VLCT : 400ppm, 980 mg/m3
Limites indicatives (VL)

8-2- Protection individuelle

- Respecter les mesures générales de protection et d'hygiène
- Protection respiratoire : -
- Protection des mains : -
- Protection des yeux : -
- Autres mesures de protection : Néant.

8-3- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas verser pur à l'égout.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9-1 – Aspect

ETAT PHYSIQUE (20°C)	Liquide limpide moussant à l'agitation
COULEUR	Bleu clair
ODEUR	Légère
VALEUR pH :	7.0 +/-1
MASSE VOLUMIQUE (20°C)	1.00+/-0.05 g/cm ³

9-2- Température – caractéristiques

- Non applicable

9-3- Solubilité

- Soluble dans l'eau en toute proportion

9-4- Caractéristique d'inflammabilité

- Non applicable

10- STABILITE ET REACTIVITE

10-1- Réactivité

- Pas de réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'emploi.

10-2- Stabilité

- Stable dans les conditions normales d'utilisation

10-3- Réactions dangereuses

- Non connues

10-4- Conditions à éviter

- Température < 0°C ou ≥ à 45°C

10-5- Matières incompatibles

- Néant

10-6- Produit de décomposition dangereux

- Non connus

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale : Information non disponible

Effets locaux : Notre expérience montre qu'il n'y a pas de risque particulier, s'il est mis en œuvre correctement en respectant les règles d'hygiène usuelles.

12 – INFORMATION ECOLOGIQUE

- De faibles concentrations ne perturbent pas le cycle biologique des boues activées et peuvent être dégradées dans un système de traitement des eaux usées.
- Le produit ne doit pas être rejeté pur, aux égouts, mais seulement après dilution à sa dose normale d'emploi (2%) dans l'eau du réseau.

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13-1- Déchets des résidus :

- La destruction est effectuée dans des conditions autorisées par la législation en vigueur.

13-2- Emballage souillés :

- Lavage à l'eau

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Aucun danger selon les réglementations des transports

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15-1 Règlements/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Préparation classée comme non dangereuse.

Effet pour l'homme

- Pas de danger spécifique connu
- Par contact, le produit pur peut provoquer une légère irritation des yeux
Ne présente pas de risque particulier s'il est mis en œuvre correctement en respectant les règles d'hygiène usuelles.

Effets sur l'environnement

- Pas de risque particulier.

16 – AUTRES INFORMATIONS

- Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas.
- Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances.
- Ils sont donnés de bonne foi.
- L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est connu.
- Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
- L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.
- Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est le seul responsable.

Fin du document.

Nombre de page : 4

Version : N° 08

Date de Mise à Jour : 05/01/2017